

## FLE à visée professionnelle - Objectif A2

Parcours concourant au développement des compétences Action de formation réalisée selon les articles L.6313-1 et L.6313-2 du code du travail

### Objectifs

Le parcours de formation Français Langue Etrangère à visée professionnelle a pour vocation d'accompagner les personnes primo-arrivantes (ci-après « les bénéficiaires ») à l'insertion professionnelle et sociale par le biais de la langue.

### Objectifs de formation

Atteindre le niveau A2 du CECRL

Valider le Diplôme de Compétence en Langue Français Professionnel (DCL FP) de niveau A2

### Objectifs pédagogiques

Parler de soi (se présenter et présenter quelqu'un, poser des questions sur sa situation personnelle et professionnelle et y répondre, nommer les objets de son environnement personnel et professionnel, le situer dans l'espace, expliquer ses activités quotidiennes et hebdomadaires et ses préférences, et parler de son parcours de vie)

Organiser son temps et ses déplacements (demander et donner l'heure, gérer ses rendez-vous, répondre au téléphone, rédiger des messages, proposer, accepter, refuser une proposition, maîtriser l'utilisation de différents documents liés au temps, connaître son territoire, demander et conseiller un itinéraire, décrire ses déplacements)

Organiser sa recherche d'emploi (comprendre des offres d'emploi, comprendre et compléter les différentes rubriques de son CV, identifier les parties de la lettre de motivation, parler de son expérience professionnelle, décrire ses compétences et ses qualités professionnelles)

Interagir dans le monde professionnel (présenter une entreprise, comprendre et décrire l'organisation d'une entreprise, comprendre les documents du salarié, parler de l'avenir et de ses projets, comprendre et donner des consignes, identifier et expliquer un problème et proposer des solutions, se soigner en tant que salarié).

## Prérequis

### A. Prérequis administratifs :

- être signataire du [Contrat d'intégration républicaine \(CIR\)](#) de moins de 5 ans
- avoir bénéficié de la formation linguistique obligatoire de l'OFII de niveau A1 ou en avoir été dispensé

### B. Prérequis pédagogiques :

- disposer d'un niveau [A1 du CECRL](#) à l'oral et à l'écrit, c'est-à-dire avoir obtenu une note de plus de 75/100 ou 38/50 à l'évaluation finale de la Formation linguistique A1 de l'OFII

Le niveau est vérifié lors d'un test de positionnement de niveau A1 effectué dans le cadre de la réunion de positionnement organisé par les Eaux Vives Emmaüs. Celle-ci a lieu en moyenne 15 jours avant le début de la formation.

## Public visé et orientations

La formation s'adresse aux primo-arrivants, réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, ou ressortissants étrangers hors Union Européenne signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR) depuis moins de cinq ans, et ayant bénéficié de la formation linguistique obligatoire de l'OFII de niveau A1 ou en ayant été dispensés.

Les bénéficiaires peuvent être orientés par tout travailleur social ou conseiller en insertion professionnelle.

## **Accueil des personnes en situation de handicap**

L'association peut adapter la formation et/ou proposer des mesures de compensation spécifique aux porteurs d'un handicap. Pour toutes précisions, il convient de contacter Alice RAJALU, la référente handicap, à l'adresse mail suivante : [referent.handicap@asso-leseauxvives.fr](mailto:referent.handicap@asso-leseauxvives.fr).

## **Modalités et délais d'accès**

L'inscription se fait par le biais d'une fiche d'inscription à compléter avec un travailleur social. Les apprenants ayant manifesté leur intérêt pour la formation reçoivent de 4 à 6 semaines avant le démarrage de l'action l'invitation à une première rencontre, la réunion de positionnement. Celle-ci a lieu 2 à 4 semaines avant la formation. Pendant la réunion, les stagiaires sont informés des modalités de la formation et sont soumis à un test de positionnement qui confirme définitivement leur intégration au groupe.

En signant une convention pédagogique avec l'association, le stagiaire s'engage à être disponible et assidu tout au long de la formation. Les modalités d'interruption ou d'arrêt de la formation sont précisées lors de la réunion de positionnement.

Le délai entre la demande de formation et la prestation est variable. Le délai minimum va de l'entrée immédiate à 6 mois. L'entrée en formation peut se faire jusqu'à 2 semaines suivant le début de la formation. Celle-ci devient alors effective et irréversible. Tout départ dans ce même délai pourra faire l'objet d'un remplacement.

## **Tarifs**

La formation est gratuite pour les bénéficiaires grâce aux moyens alloués par l'Etat. Elle n'est pas rémunérée.

De plus, les frais de passation de l'examen du Diplôme de Compétence en Langue Française Professionnel, qui s'élèvent à 100 euros, sont pris en charge par l'établissement FLE.

## **Durée**

La formation est organisée sur une durée de 120 heures.

Celle-ci est dispensée au rythme de 4 demi-journées par semaine, soit 4 fois 3 heures.

## **Présentation de l'action de formation**

L'action de formation se déroule sous forme de cours collectifs en présentiel, avec 14 personnes maximum. Les personnes ne pouvant pas se rendre dans les locaux de l'association (pour cause de maladie, par exemple) ont la possibilité de suivre le cours à distance, par visioconférence. Une copie des supports de formation est conservée et est remise à la personne absente à son retour ou transmise par mail.

Les cours ont lieu dans les locaux de l'association, à Saint-Herblain (Sillon de Bretagne, 1 avenue de l'Angevinière, 25<sup>ème</sup> étage aile B).

## **Contacts**

Pour plus de renseignements, la personne à contacter est :

Anna Transon, la formatrice référente

## **Moyens matériels**

Les moyens mis à disposition des stagiaires sont une salle de FLE équipée de tables et de chaises et d'un tableau blanc avec un vidéo-projecteur. L'Association fournit un classeur aux bénéficiaires de la formation.

## **Modalités pédagogiques**

La formation repose sur une approche pédagogique active et participative, alliant des apports théoriques variés à des activités pratiques menées en groupe, en sous-groupe ou de manière individuelle. Cette méthode place le stagiaire au centre de son parcours, favorisant ainsi son autonomie, son engagement et sa progression.

## **Suivi et évaluation**

Les acquis sont évalués deux fois : à mi-parcours (évaluation intermédiaire) et à la fin de la formation (évaluation finale). L'Association fournit aussi une attestation de fin de formation, indiquant les dates de la formation, et les heures prévues et réalisées.

Si la personne a validé le niveau A2, plusieurs possibilités de poursuite de parcours s'offrent à elle, elle pourra notamment se réinscrire au sein de notre établissement ou être orientée sur la plateforme ELO pour une poursuite en B1.

## Certification

Les stagiaires passent dans le mois qui suit la fin de la formation [le Diplôme de Compétence en Langue - Français Professionnel](#) de 1<sup>er</sup> niveau<sup>1</sup> enregistré depuis le 17-06-2021 au registre RS code RS5455 par le MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE. Les résultats sont disponibles environ trois semaines après la passation de l'examen. Lors du DCL, certaines phases et/ou certains critères peuvent être réussis par le candidat. La moyenne de ces critères donne un niveau global. Si le niveau visé global n'est pas validé, toutes les étapes devront être repassées et il n'est pas possible de le valider par bloque de compétences. Si la personne a validé le niveau A2, plusieurs possibilité de poursuite de parcours s'offrent à elle, elle pourra notamment se réinscrire au sein de notre établissement ou être orientée sur la plateforme ELO pour une poursuite en B1.

---

<sup>1</sup> Pour information, d'autres diplômes permettent de valider le niveau A2 du CECRL, comme le Diplôme de français professionnel (DFP) délivré par les chambres de commerce et d'industrie, un diplôme délivré par le Centre international d'études pédagogiques : le Diplôme d'études en langue française (DELF), le Diplôme approfondi de langue française (DALF), le Diplôme d'études en langue française professionnelle (DELF Pro) ou des tests ou attestations linguistiques comme le Test de connaissance du français (TCF) délivré par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) ou le Test d'évaluation du français (TEF) délivré par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris.